



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Lucien BRENOT	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Technopôle Agro Environnement à Bretenière - Etude liée au transfert des
Chambres d'Agriculture - Accompagnement financier du Grand Dijon**

Le Grand Dijon, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne et le Conseil général de la Côte d'Or, va développer un Technopôle Agro Environnement (TAE) centré sur l'agriculture à haute valeur environnementale, sur un terrain de 20 ha, acquis par le Grand Dijon en 2008 auprès de l'INRA.

Dès l'origine du projet, en 2001, les Chambres régionale et départementale d'Agriculture avaient envisagé l'hypothèse d'un déménagement sur le site de Bretenière et mené à cette fin, une étude de faisabilité. Pendant un temps délaissée, cette solution de transfert a été remise à l'ordre du jour, et les deux chambres ont confirmé, au cours de l'année 2009, leur intérêt en faveur d'un déménagement sur le Technopôle.

Cet intérêt est d'autant plus marqué que les prescripteurs du monde agricole seront ainsi près des plate-formes de transferts et d'entreprises innovantes, et qu'une économie d'échelle peut être rendue possible dans l'aménagement d'un bâtiment commun aux deux chambres, et d'une mutualisation possible de locaux avec le TAE.

Les Chambres d'Agriculture ont décidé de réaliser une étude approfondie de programmation afin de connaître avec exactitude le coût de ce projet de transfert, à partir des éléments suivants :

- valeur des locaux actuels ;
- chiffrage de la nouvelle installation (besoins à définir précisément).

Cette étude est aujourd'hui estimée à 35.000 €. Sur la base de ce coût prévisionnel, les Chambres d'Agriculture sollicitent le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de Côte d'Or et le Grand Dijon, à hauteur de 25 % chacun, soit :

Partenaires financiers	Montant estimé
Conseil régional de Bourgogne	8.750 €
Conseil général de la Côte d'Or	8.750 €
Grand Dijon	8.750 €
Chambres d'Agriculture	8.750 €
TOTAL	35.000 €

Il est proposé d'attribuer à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, qui assurera la prise en charge de l'étude de programmiste, une subvention correspondant à 25 % du montant de la dépense réelle, aux côtés de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or.

La subvention allouée sera versée en deux temps :

- Acompte de 4.000 € après dépôt de la délibération en Préfecture ;
- Solde sur présentation du bilan financier de l'opération (état récapitulatif des dépenses et factures acquittées).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, une subvention correspondant à 25 % du montant de la dépense réelle de l'étude de programmiste préalable au transfert des chambres d'agriculture sur le site du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière, et ce, aux côtés de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra selon les conditions précisées ci-avant ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 28 janvier 2010
Publié le - 5 FEV. 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Pierre PRIBETICH

